

OBJET :

Compte financier unique
(CFU) 2025

Délibération
n°2026-07

Le **quatre mars deux mille vingt-six**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé en mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la présidence de monsieur Patrick GUILLOT, Président.

Date de convocation du conseil d'administration : le 10 février 2026.

Nomenclature actes :

7. Finances

7.1 Décisions budgétaires

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 8
Représentées : 2
Absents : 5

Etaient présents : Philippe del Vecchio, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Magali Pilit, Xavier Lateltin, Michelle BERTHON, Marie-Thérèse PICON, Michel Lombardot.

Etaient représentés :

Mme Monique LAUGIER représentée par Elisabeth RIVARD.
Mme Corine BRUN représentée par Philippe del VECCHIO

Etaient absents : Mme Véronique Doré, Bérangère PAPIN, Irène BISEAU, Patrick GUILLOT, Marie STEHLY.

Mme Marie-Thérèse PICON a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-président expose que les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour le budget principal tous mouvements (réels et ordres).

La présentation du CFU a été annexée à la note de synthèse.

L'exécution budget primitif du CCAS est arrêtée à la somme de 100 942.72 € en recettes et 92 117.67 € en dépenses.

Les réalisations 2025 de la section de fonctionnement atteignent 99 711.47 € en recettes, 92 117.67 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 7 653.80 €.

Les réalisations 2025 de la section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 171.25 € et les dépenses 0 €, soit un résultat excédentaire de la section de 1 171.25€.

Compte tenu des résultats antérieurs (+ 65 316.16 euros en fonctionnement et + 3 946.03€ en investissement), le résultat de clôture 2025 est excédentaire à hauteur de 78 087.24 €.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 431.25	97 600.00	99 231.25
	Recettes réalisées (1)	B	1 171.25	99 771.47	100 942.72
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	5 377.28	163 116.16	168 493.44
	Dépenses réalisées (1)	E	0.00	92 117.67	92 117.67
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 171.25	7 653.80	8 825.05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 946.03	65 316.16	69 262.19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	5 117.28	72 969.96	78 087.24
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	5 117.28	72 969.96	78 087.24

M le Président quitte la salle au moment du vote du CFU.

Le conseil d'administration, monsieur le Vice-président entendu, et après avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve le compte financier unique 2025.

AUTORISE monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de leur transmission au juge des comptes.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits,
Suivent au Registre les signatures de tous les membres présents
Copie certifiée conforme,

**Le Vice-président du CCAS,
Philippe del VECCHIO**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Préfecture le :



Et mis en ligne le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.